

L'éphémère question des viols collectifs en France (2000-2002): étude d'une panique morale

Laurent Mucchielli

Sociólogo, pesquisador do CNRS, professor na Université de Versailles/Saint-Quentin en Yvelines, diretor do Centre de Recherches Sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP, UMR 8183).

Resumo

O artigo analisa um exemplo de “pânico moral” acontecido na França, no início dos anos 2000, a propósito de estupros coletivos. O autor lembra o contexto de medo coletivo frente aos jovens filhos de imigrantes moradores dos subúrbios e suspeitos de praticar uma religião perigosa (o Islã), e ainda o contexto de um período de eleições políticas nacionais. Ele analisa os mecanismos de propagação do pânico moral na mídia e mostra que os meios de comunicação reforçaram o medo e o estigma desses moradores, territórios e religião. Finalmente, confronta a visão midiática dos estupros coletivos com as pesquisas em ciências sociais que contradizem todos os argumentos do pânico midiático.

Palavras-chave: **Mídia, moral, violência, sociologia.**

Abstract

This article analyses an exemple of “moral panic” occurred in France, in the beginning of the 2000's, because of the collective rape. The author remember the context of colective fear against the young men from foreign origins that live in the suburbs and were suspects of practicing a dangerous religion (Islam) and also the context of a period of national elections. The authors analyses the mechanisms of propagation of moral panic in the media and shows that mass media reforced the fear and stigma of these young men, the place where they live and their religion. Finally, he opposes this media vision to the researches in social sciences that deny the mediatic panic.

Keywords: *Media, moral, violence, sociology.*

Résumé

Cet article analyse un exemple de « panique morale » survenue en France, au début des années 2000, à propos des viols collectifs. L'auteur rappelle d'abord le contexte de peur collective vis-à-vis des jeunes hommes « issus de l'immigration » habitant les « banlieues » et suspectés de pratiquer une religion dangereuse (l'Islam), ainsi que le contexte d'une période d'élections politiques nationales. Il analyse ensuite les mécanismes de déclenchement et de propagation de la panique morale dans les médias et il montre qu'elle a abouti à renforcer la peur et la stigmatisation de ces habitants, de ces territoires et de cette religion. Enfin, dans une dernière partie, il confronte cette vision médiatique des viols collectifs avec les recherches en sciences sociales. Ces dernières contredisent tous les arguments de la panique médiatique.

Mots-cléf: Médias, moral, violence, sociologie.

Cette recherche est née d'une interrogation face à la médiatisation aussi intense qu'éphémère de ce que les journalistes ont appelé « tournantes » dans les années 2000-2002, reprenant à leur compte une expression argotique désignant des viols collectifs. L'analyse du traitement médiatique fait ressortir une version dominante présentant ce phénomène comme nouveau, en pleine expansion et spécifique à un lieu et une population donnés : les « jeunes de cités », c'est-à-dire les jeunes « issus de l'immigration ». Cette vision s'inscrit dans le cadre plus large du débat sur l'« insécurité » et « les banlieues », qui sera amplifié par le gain de peur de l'Islam après les attentats du 11 septembre 2001 (MUCCHIELLI, 2002, 141*sqq*). Cette médiatisation s'inscrit par ailleurs dans le contexte des campagnes électorales pour les élections municipales de 2001 et les élections présidentielles de 2002, centrées sur le thème de « l'insécurité ». La première partie de cet article livre les résultats de l'analyse qualitative et quantitative du traitement médiatique de ces « tournantes » et permet de comprendre les mécanismes de déclenchement et de propagation de ce qui constitue un exemple de « panique morale » (GOODE, BEN-YEHUDA, 1994). La seconde partie présente des documents historiques, une analyse des statistiques disponibles ainsi que les résultats du dépouillement d'une trentaine d'affaires jugées entre 1994 et 2003 dans la région parisienne. Ceci permet de confronter la vision médiatique avec l'état des connaissances dans la recherche en sciences sociales sur l'origine, l'évolution et les formes actuelles de ce phénomène (1).

I. Quand les médias découvrent les « tournantes »

La panique médiatique sur les « tournantes » a duré environ deux ans, de la fin de l'année 2000 à la fin de l'année 2002. Elle peut être subdivisée en deux phases. La première se situe à la fin de l'année 2000 et au début de la suivante. Ce n'est pas un fait divers dramatique mais un film (*La Squale*) qui constitue l'élément déclencheur (le prétexte ?). Un an et demi plus tard, la très forte médiatisation d'un livre-témoignage (*Dans l'enfer des tournantes*, de Samira Bellil) et d'un nouveau mouvement politique (*Ni putes ni soumises*) viendront définitivement consacrer le sujet et fixer son interprétation.

Au commencement était un film

La Squale, premier film réalisé par Fabrice Genestal, ancien professeur de français à Sarcelles (il a démissionné de l'Éducation nationale), sort dans les salles en France le 29 novembre 2000. Il bénéficie rapidement d'une très large couverture de presse. Il sera bientôt consacré par une nomination aux « Césars 2001 » dans la catégorie de la « meilleure première œuvre ». Le film se situe en banlieue parisienne et met en scène des adolescents, pour la quasi totalité d'origine maghrébine ou noire africaine. Il s'ouvre sur une scène de viol collectif accompagné d'humiliations violentes : la victime est en particulier marquée sur les fesses par le « sceau » du meneur de la bande qui l'a amené dans son « repère secret » (un camion abandonné au bord d'un bois). Il a d'abord des relations sexuelles consenties avec elle avant de faire entrer les autres membres de la bande, prévenus d'avance. Cette scène n'occupe qu'une place très marginale

dans l'ensemble du film (les toutes premières minutes), mais c'est pourtant la seule chose que les commentateurs en retiendront. Le réalisateur ne s'en plaint pas du reste. Au contraire, il explique que « c'est un peu la scène originaire du film, tout est construit à partir de là. C'est une manière de montrer d'emblée la violence de la loi machiste telle qu'elle règne dans les cités. [...] Pour moi c'est l'une des choses les plus graves qui se passe dans les cités où les rapports de domination entre l'homme et la femme ne s'expriment nulle part avec autant de violence » (2). Le réalisateur explique ensuite qu'il a voulu adopter un point de vue « féministe » pour défendre ces filles, « exclu(e)s parmi les exclus ». Le propos est donc d'emblée clairement positionné sur le terrain de la morale, le film dénonce et cherche à provoquer l'indignation. Ce en quoi il sera un succès.

La squala va bénéficier en effet d'une très large couverture de presse, les journalistes considérant cette fiction comme un témoignage direct sur une réalité cachée, une véritable révélation. Ainsi, le film n'est pas commenté dans la rubrique « cinéma » ou dans les pages « culture » des journaux, mais dans les pages « société ». Ainsi, le jour même de sa sortie en salles, le film est analysé dans le grand journal quotidien *Le Monde* par un journaliste traitant habituellement des « questions de banlieues » (3). Et si le titre de l'article évoque « une fiction militante », le texte parle d'un « film témoignage, entre fiction et documentaire ». Et le thème de tout l'article est « la banlieue ». L'hebdomadaire *Le Point* reprend le sujet deux jours après, dans une mise en scène volontairement dramatisante. Dans un article intitulé « Viol collectif : la grande peur des cités », le journal annonce en effet que : « choqué par le comportement et les propos de ses jeunes élèves, Fabrice Genestal [...] a réalisé un film qui reconstitue la barbarie sexuelle des bandes des cités. *Le Point* confirme ces effarants témoignages » (4). Le lecteur est averti : il va s'indigner et s'horrorifier. On lui en donne tous les éléments dans le texte : la *nouveauté* (voici un travailleur social qui déclare qu'il ne voyait pas ces choses « il y a trois ans »), l'*ampleur* (voici un « expert » à qui on fait dire que « 46 400 jeunes, âgés de 11 à 19 ans, déclarent avoir été violés », chiffre dont ne présente pas l'origine), l'*impunité* (en comparaison, la justice ne serait saisie que d'environ 700 affaires par an) et le caractère *sordide* et *angoissant* (les crimes se passeraient la nuit dans « les caves » des immeubles). L'apogée est atteinte dans des évocations de ce genre : « une jeune fille refusant de se plier aux exigences sexuelles de la bande est prise en otage, enfermée plusieurs jours, sans boire ni manger, parfois sous la surveillance de pitbulls. Passé deux, trois jours, la jeune fille n'a plus la force de résister. Elle se donne. » (5). La source d'un tel récit n'est toutefois pas mentionnée, il est probable que le réel et l'imaginaire y font bon ménage.

Ainsi *La squala* a imposé un nouveau sujet dans le débat public. Grâce à lui, l'on sait désormais que « Les tournantes, ça existe » titre un autre hebdomadaire (6). Ce film constitue en effet un véritable « électrochoc » ayant « révélé au grand public le traitement révoltant dont elles [les jeunes filles] sont victimes de la part des garçons du quartier, et notamment les “tournantes” (7) ». Le sens de la dénonciation ne fait pas de doute, c'est un combat féministe (8). Néanmoins, ce dernier est incompréhensible en dehors du lieu et de la population qu'il vise : la banlieue et ses jeunes. A aucun moment n'est posée la

question de l'existence de viols collectifs en d'autres endroits de la société, ni du contexte précis de survenance de ces viols. Le message est général.

Une confirmation de la sauvagerie des « jeunes de cités »

Dans le contexte de la campagne politique sur l'« insécurité » et les banlieues, le film élargit le thème de la violence des jeunes de cités en ouvrant un nouveau chapitre à leur charge. En témoigne par exemple l'article publié dans l'hebdomadaire *L'Express* à la toute fin de l'année 2000, dont le titre est : « Ado[lescent]s : la spirale de l'ultraviolence ». On ne sait plus quel superlatif trouver. Constitué essentiellement par une collection de faits divers évoqués en une ou deux phrases et dont la simple succession produit un effet d'accumulation très efficace (du même ordre que certains montages télévisuels), le propos est centré sur les meurtres : « Aujourd'hui, on tue pour rien. [...] on tue plus jeune et, peut-être, on tue plus facilement. Pour un regard, pour une cigarette refusée ou pour un arrosage de fleurs qui inonde le balcon... Pour rien. Et dans cette litanie de meurtres que, faute de mobile, il faut se résoudre à appeler "gratuits", mineurs et jeunes majeurs apparaissent particulièrement exposés » (9).

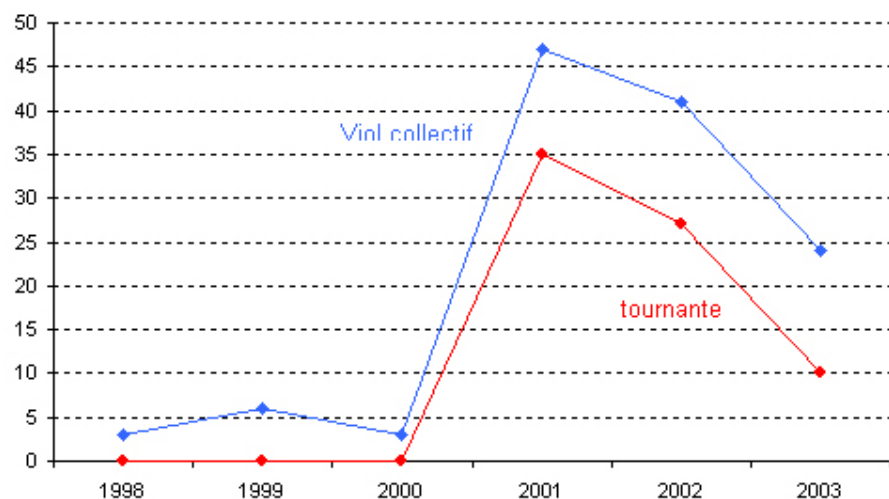
L'article évoque ensuite « des actes proches de la sauvagerie » et fait rapidement le lien avec les viols collectifs d'après le film : « la grande majorité des affaires de violence impliquent des garçons. Les filles sont pourtant loin d'être à l'abri, comme l'illustre le film de Fabrice Genestal *La Squale*, actuellement à l'affiche ». Puis il enchaîne avec un autre fait divers pourtant d'une toute autre nature (un racket opposant deux jeunes filles entre elles), mais qui participe en réalité de la même recherche de saisissement du lecteur : « À Ris-Orangis, dans l'Essonne, le 17 janvier dernier, Vanessa, 16 ans, a été brûlée au visage avec un briquet, puis frappée à coups de cutter à l'abdomen, à la sortie du collège. L'épaisseur de ses vêtements l'a sauvé. Elle aurait été victime d'une tentative de racket de la part d'une gamine de son âge. » L'article poursuit encore sa progression catastrophiste en évoquant « l'irruption des armes à feu » en France, indiquant « une dérive à l'américaine ». Il se termine en apothéose, évoquant cette fois le meurtre d'un enfant de dix ans, à Londres, et indiquant que la Grande-Bretagne s'apprête à durcir sa législation « notamment en matière de couvre-feu pour les mineurs ». Dans ce texte, on saisit bien la façon dont sont mêlés progressivement toutes sortes de phénomènes destinés à servir une même interprétation.

Mesure de l'incendie médiatique

L'analyse des titres des dépêches de l'Agence France Presse (AFP, principale agence de presse française) et de cinq grands quotidiens nationaux (*Le Monde*, *Libération*, *L'Humanité*, *Le Figaro*, *La Croix*) permet de saisir l'évolution de la couverture médiatique d'un sujet. Nous y avons recherché l'occurrence des expressions « viol collectif » et « tournante ». Alors que la première expression est ancienne, la seconde n'apparaît et ne s'impose qu'à partir du moment que nous étudions, pour les raisons que nous venons de

voir. Il faut dire que les viols collectifs n'occupaient jusqu'alors qu'une place extrêmement faible dans les titres de la presse, essentiellement dans la rubrique des faits divers. Ainsi, au cours des trois années qui précèdent l'incendie médiatique (de 1998 à 2000), on ne compte en moyenne que deux dépêches AFP par an consacrées aux viols collectifs et on ne recense au total que trois articles sur le sujet dans l'ensemble des cinq quotidiens. Le phénomène est donc médiatiquement quasi inexistant. Puis, subitement, le nombre de dépêches AFP consacrées aux viols collectifs est multiplié par dix en 2001, à quoi s'ajoutent celles titrant sur les « tournantes ». L'année suivante, le phénomène se tasse. Il recule nettement en 2003 et enfin s'écroule en 2004. Le graphique 1 donne la mesure de ce phénomène aussi soudain que passager.

Graphique 1 : Nombre d'occurrences médiatiques annuelles des termes « tournante » et « viol collectif » entre 1998 et 2003 dans les titres de l'AFP et cinq quotidiens nationaux



Source : européenne des données

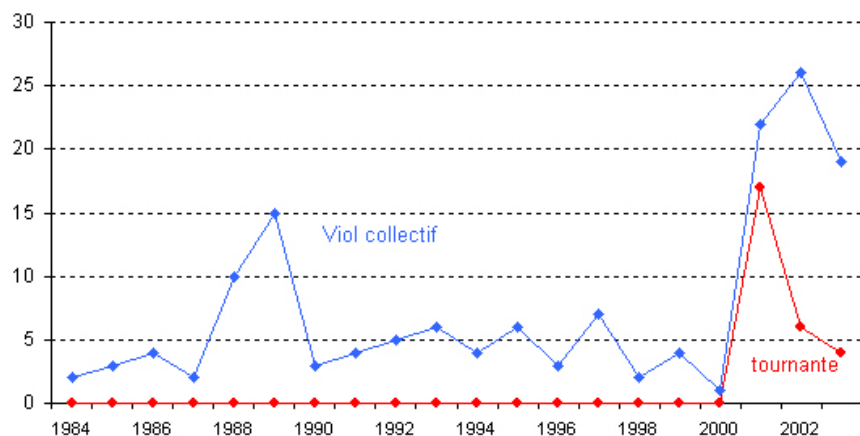
Champ : dépêches AFP (Fil Général), *Le Monde*, *L'humanité*, *Le Figaro*, *La Croix*, *Libération*

Note : ne sont ici comptés que les documents titrant sur une ou des tournantes, au sens de viols collectifs, et le nombre de documents titrant sur un ou des viols collectifs. Ce calcul n'exclut pas les doubles comptages, les documents titrant sur les tournantes précisant parfois dans le titre qu'il s'agit de viols collectifs.

Si nous étendons maintenant la recherche aux titres des dépêches AFP et des quotidiens nationaux depuis 1984 (graphique 2), les résultats suggèrent trois choses. D'abord, il se confirme que le terme « tournante » n'est jamais utilisé avant 2001. Ensuite il apparaît que le pic enregistré cette année-là est sans précédent dans son ampleur. Enfin, il apparaît qu'il n'est cependant pas totalement inédit : en 1988-1989, une série de procès pour viols collectifs avaient bien été traités par l'AFP, mais ces dépêches n'avaient suscité pratiquement aucun commentaire dans la presse quotidienne. En d'autres termes, douze ans

plus tôt, le même type d'information disponible n'avait pas été jugé digne d'intérêt. A l'inverse, en 2001, « l'offre » d'information que propose l'AFP rencontre cette fois la « demande » des médias. Cette année-là, les quotidiens *Le Monde* (18 occurrences) et *Le Figaro* (14 occurrences) arrivent en tête pour le nombre d'articles consacrés au sujet parmi les cinq quotidiens nationaux analysés, rejoints l'année suivante par *Libération* (11 occurrences en 2002).

Graphique 2 : Nombre de dépêches AFP titrant sur « tournante » et « viol collectif » de 1984 à 2003



Source : européenne des données

Champ : dépêches AFP (Fil Général)

Note : mêmes remarques qu'au graphique précédent.

Ce changement quantitatif dans le traitement des viols collectifs s'accompagne enfin d'un changement qualitatif. Avant 2001, les dépêches et les articles recensés sont essentiellement des chroniques de faits divers et surtout des chroniques judiciaires, de type descriptif et de taille réduite. A partir de 2001, la montée en puissance spectaculaire de ce sujet se double d'une évolution du type de traitement médiatique. Il ne s'agit plus désormais de simples et courts récits des procès en justice, mais de points de vue, d'analyses, de commentaires, de témoignages et de prises de position de professionnels ou d'associations. Bref : *de faits divers, les viols collectifs sont devenus sujets de société*. Enfin, en 2002 et 2003, le thème prend une dimension politique nouvelle avec la sortie d'un livre-témoignage d'une jeune femme qui deviendra rapidement l'icône d'un nouveau mouvement politique.

Une icône pour un nouveau mouvement politique

L'histoire que raconte Samira Bellil dans son livre *Dans l'enfer des tournantes* est authentique. La jeune fille est en conflit profond avec ses parents. Elle raconte que « c'est à partir de onze ans que les ennuis ont commencé. [...] Dans la rue je suis devenue ce qu'on appelle une petite "caillera" [racaille] » (Bellil, 2002, 20) ⁽¹⁰⁾. Elle vole, provoque, menace. Elle se fait renvoyer de deux

collèges successifs. Puis ses parents la placent dans un établissement privé où elle ne réussit pas mieux. Elle a désormais treize ans. C'est l'été. Privée de vacances et de sortie, elle fugue et traîne avec les jeunes délinquants du quartier. Elle tombe rapidement amoureuse d'un petit caïd local de dix-neuf ans. Elle croit vivre une grande et belle histoire d'amour, elle l'admire pour ce qu'il est dans le regard des autres : « Au fur et à mesure de notre relation, je me suis rendue compte qu'il était craint et respecté, qu'il avait de l'influence sur toute la bande et le quartier. Tout cela m'impressionnait énormément à l'époque. [...] Seul [ce garçon] comptait à mes yeux. Je cherchais désespérément dans ses bras l'amour que je n'avais pas chez moi » (*ibid*, 19-20). Elle analyse *a posteriori* : « Je ne me rendais pas compte que notre relation était bizarre. [...] Notre liaison consistait à se voir de temps en temps. Il m'emmenait dans un coin, soit chez lui pour tirer un coup. J'étais une marionnette entre ses mains, je me laissais faire, l'acceptais au nom de l'amour dont personne ne m'a jamais appris la définition ». Jusqu'au jour où son mentor se lasse d'elle et l'« offre » aux autres. Elle devient l'objet sexuel de la bande, est traitée comme une prostituée et subit à plusieurs reprises des violences d'une très rare intensité. Le livre raconte ensuite tout son parcours et la façon dont elle parvient progressivement à s'en sortir, jusqu'au moment où se termine la rédaction de ce livre. Elle a alors vingt-neuf ans. Les faits se déroulent donc en réalité au milieu des années 1980. Samira Bellil le dira du reste elle-même, estimant même que le phénomène est moins prégnant en 2002 qu'à l'époque de son adolescence : « Dans les années 1980, ça existait déjà, c'était une mode. [...] C'était considéré comme valorisant pour les membres des bandes mais heureusement, ça s'est calmé. [...] Il y avait de vraies bandes ; maintenant, il n'y a plus guère de vraies bandes de délinquants qui sévissent dans Paris, il y a seulement des jeunes qui traînent en bandes »⁽¹⁾.

Le succès du livre va, comme dans le cas du film précédent, résider dans la valeur exemplaire que les médias vont lui conférer. La quatrième de couverture prépare cette généralisation en annonçant qu'il raconte « la torture physique et morale » que subissent « les filles » « au quotidien » dans ces « cités ». La préface, rédigée par une journaliste, enfonce le clou. Selon l'auteur, le livre de Samira Bellil est un témoignage sur un véritable « phénomène de société » au terme duquel « dans certaines cités proches de nos grandes villes, la violence sexuelle est instituée et banalisée » dans le cadre d'une véritable « loi de la jungle ». « Ce livre lève le voile sur la condition insupportable de certaines jeunes filles qui y vivent, tiraillées entre deux servitudes : obéir en restant enfermées à la maison ou risquer, dans la rue, de devenir la proie des bandes et de leur sauvagerie sexuelle » (J. STOQUART *in* BELLIL, 2002, p. 11). L'analyse, très alarmiste, met le doigt sur un phénomène nouveau et envahissant :

En 1998, la police a arrêté 994 mineurs accusés de viols collectifs sur mineures. Selon l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes, seuls cinq pour cent des viols sur les femmes majeures feraient l'objet de plaintes. On ne connaît pas les statistiques en ce qui concerne les filles mineures, mais on sait que très peu osent porter plainte. La honte et la peur des représailles les poussent à garder le silence. C'est pour cette raison que la justice commence

seulement à être saisie de crimes de ce type. Bien des responsables continuent à se voiler la face, affirmant que ce sont des phénomènes isolés et que la misère sexuelle se trouve partout.

Et désigne ensuite clairement les responsables :

Il semble que dans ces quartiers que l'on dit pudiquement 'sensibles', où la majorité des familles est issue de l'immigration, il soit difficile de donner sa place à la femme. Certains jeunes sont pris entre le rigorisme de leurs origines culturelles (intégrisme religieux, intouchabilité de la femme, polygamie...) et un environnement culturel très fortement érotisé. Le flirt est proscrit, l'amitié fille-garçon aussi, et la tension sexuelle est exacerbée. La seule éducation sexuelle que reçoivent ces jeunes est celle des films pornographiques, ils n'ont aucune autre image de la relation amoureuse. Ces adolescents n'ont plus aucun repère et ils n'ont pas conscience de la gravité de leurs actes. Pour eux, la 'tournante' est un jeu et les filles, des objets. (*ibid.*, 12-13).

Le schéma interprétatif général est en place. La presse s'en fera massivement l'écho, quelles que soient les orientations politiques des rédactions ⁽¹²⁾, et fera rapidement de cette histoire individuelle le symbole de tout un pays. Le sujet sera également évoqué dans des interventions de responsables politiques, jusqu'aux débats parlementaires. Enfin et surtout, Samira Bellil deviendra la « marraine » officielle et l'une des personnalités phares du mouvement « Ni putées ni soumises », lancé en 2002 à l'initiative d'une autre association politique, SOS Racisme, et dont l'impact médiatique culminera en février-mars 2003 avec l'initiative (calquée sur la « Marche des beurs » de 1982) d'une marche à travers la France aboutissant à Paris le 8 mars 2003, date de la Journée internationale des femmes. Soutenus par les organisations anti-racistes (le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme), les mouvements féministes (le Planning familial, les Chiennes de garde) et le personnel politique toutes tendances confondues (Jean-Louis Borloo pour l'UMP, François Hollande pour le PS, François Bayrou pour l'UDF, Marie-Georges Buffet pour le PC, Olivier Besancenot pour la LCR, Arlette Laguiller pour LO et Gilles Lemaire pour les Verts), les organisateurs sont reçus à Matignon par Jean-Pierre Raffarin entouré de trois ministres (comme jadis les organisateurs de la Marche des beurs reçus par François Mitterrand) ⁽¹³⁾. Le consensus médiatique et politique est total.

Le « mal des cités », la « crise de l'intégration » et la « perte des valeurs chez les jeunes »

Revenons à présent à la couverture médiatique générale des affaires de viols collectifs. Même si la majorité des articles de presse demeurent des présentations rapides de faits divers, reprenant généralement le contenu des dépêches de l'AFP, on peut relever d'abord que ces articles ne se résument plus à un simple récit des faits comme avant 2001, mais s'étendent sur leur caractère

« odieux » (parfois avec moult détails sordides), ainsi que sur le « calvaire », la peur et la honte des victimes. Ensuite, à travers ces commentaires de l'actualité judiciaire (les procès pour viols collectifs), comme à travers une autre série d'articles qui se veulent cette fois des analyses de fond, les journalistes adoptent une posture morale et moralisatrice, ils dénoncent ce qu'ils pensent être un nouveau « phénomène de société ».

Observons d'abord quelques-uns des titres de ces articles ou de ces dossiers consacrés en partie ou en totalité aux viols collectifs (14).

- « *Viol collectif: la grande peur des cités* » (*Le Point*, 1^{er} décembre 2000)
- « *Les tournantes, ça existe* » (*Le Nouvel Observateur*, 25 janvier 2001)
- « *La spirale infernale de la 'tournante'* » (*Libération*, 9 mars 2001)
- « *Cités : le scandale des viols collectifs* » (*Le Monde*, 24 avril 2001)
- « *Viols collectifs : l'odieux rituel des 'tournantes'* » (*Le Figaro*, 2 mai 2001)
- « *L'école dangereuse pour les filles* » (*L'Express*, 3 mai 2001)
- « *L'humiliation des filles* » (*L'Express*, 21 juin 2001)
- « *Scène de viol en mineur* » (*L'Express*, 6 décembre 2001)
- « *Peur sur la ville* » (*Le Point*, 22 février 2002)
- « *La violence sexuelle atteint des proportions inquiétantes* » (*Le Parisien*, 23 février 2002)
- « *Adolescents violeurs : l'affaire de tous* » (*Le Parisien*, 23 mai 2002)
- « *La tyrannie pornographique* » (*Le Figaro*, 24 mai 2002)
- « *Le sexisme exacerbé des jeunes sans repères* » (*Le Figaro*, 21 juin 2002)
- « *Les territoires de la haine* » (*Le Figaro*, 12 novembre 2002)
- « *Tournantes : un aller simple pour l'enfer* » (*Le Progrès*, 25 novembre 2002)

À l'analyse du contenu de ces articles (et de bien d'autres encore), une image dominante se dégage de ce nouveau traitement médiatique. Le phénomène a d'abord un cadre social : les banlieues (et en particulier les banlieues parisiennes). Ensuite, il concerne une population bien ciblée: les jeunes d'origine étrangère. Une catégorie condense ces deux éléments: les « jeunes de cités ». Dans son édition du 24 avril 2001, le fameux quotidien *Le Monde* titre très clairement : « Cités : le scandale des viols collectifs (15) ». De même, le *Journal de la Haute-Marne* consacre le 13 février 2001 un article aux « tournantes » qui commence par cette définition du phénomène : « Les 'tournantes', ces viols collectifs d'adolescentes de 15 ou 16 ans, commis par des groupes de jeunes dans des cités de la banlieue parisienne préoccupent de plus en plus éducateurs et magistrats ». Inévitablement, ce lieu (la banlieue) renvoie ensuite à ses habitants : ces jeunes sont « issus de l'immigration ». C'est ce qui ressort aussi aisément de la simple lecture des prénoms et noms des accusés dans les procès les plus médiatisés, qui se déroulent aux tribunaux d'Évry en Essonne, de Bobigny en Seine-Saint-Denis et de Pontoise dans le Val-d'Oise. L'une des affaires les plus couvertes par les médias est exemple celle d'Argenteuil, dont le procès a lieu en septembre 2002, impliquant vingt accusés (dont deux filles), pratiquement tous d'origine maghrébine ou africaine. Soulignons à ce propos que ceci aussi révèle le parisiano-centrisme des journalistes, qui les amène à croire que la région parisienne constitue une sorte d'échantillon représentatif de toute la société française. Or, la région parisienne se distingue notamment

par une très forte surreprésentation de la population étrangère et d'origine étrangère, qui est par ailleurs concentrée dans les quartiers pauvres de banlieue (16). En d'autres termes, si l'on prend comme point d'appui les affaires jugées dans les juridictions liées à ces quartiers, il n'est pas étonnant d'y rencontrer massivement les jeunes issus de l'immigration.

Dans cet ensemble d'articles, les tournantes sont décrites comme une pratique barbare qui se développerait depuis le milieu des années 1980 du fait de bandes de jeunes d'origine étrangère dont les noms ont défrayé la chronique francilienne (par exemple les « requins vicieux »). C'est ce qu'annonce l'AFP (24 avril 2001) dans une dépêche substantielle titrant sur « Les "tournantes" préoccupent de plus en plus éducateurs et magistrats ». C'est aussi ce qui était déjà suggéré dix ans plus tôt par *Le Monde* (19 juin 1990) rapportant le cas d'un viol collectif perpétré par des membres des « Black first » et des « Derniers salauds » dans un article titré « Un viol collectif en banlieue parisienne. Rituel "zoulou" ». Enfin, un dernier élément qui se dégage de ce traitement médiatique réside dans le caractère radical de l'opposition entre coupables et victimes. Il y a d'un côté les agresseurs dénués de toute morale, qui disent la victime consentante et la désignent comme une prostituée se retournant injustement contre eux, de l'autre les victimes martyrisées et terrorisées qui se taisent par honte et par crainte des représailles contre elles et contre leurs familles. Ce partage est aussi un partage des sexes : il y a d'un côté les garçons tout-puissants, de l'autre les filles dominées et apeurées. La référence constante à l'origine maghrébine ou noire africaine accentue encore ce clivage : c'est l'éducation dans ces sociétés qui est aussi en procès. Et parfois même c'est la religion musulmane.

L'amalgame : viols collectifs et Islam

Il n'est pas nécessaire d'aller chercher du côté de l'extrême droite pour trouver des propos faisant directement le lien entre les viols collectifs, les populations issues de l'immigration et l'Islam. Ces propos ont surgi de tous les côtés de l'échiquier politique et se sont banalisées. Le livre de Samira Bellil appelle par exemple ce commentaire dans le quotidien de gauche *Libération* : « C'est une histoire de viol collectif, de tournantes. Ce sont des mécanismes qui ne datent pas d'hier, une folie archaïque et misérable, sur fond de machisme, d'Islam, d'immigration et de parents déboussolés, déboussoleurs (17). » Or rien dans le livre de Samira Bellil ne concerne l'Islam.

Dans ce contexte, les dérives sont prévisibles. L'histoire suivante est une anecdote, mais très révélatrice. Le 5 juillet 2002, *Le Monde* publiait une « brève » insolite mais hautement significative dans le contexte. Le titre indique : « Au Pakistan, la justice tribale ordonne un viol collectif en public ». Le contenu est celui-ci : « J'ai touché leurs pieds, j'ai sangloté. Je leur ai dit que j'avais enseigné le Coran aux enfants du village, de ne pas me punir pour un crime que je n'ai pas commis. Mais ils ont déchiré mes vêtements et m'ont violé un par un ». À 18 ans, la vie de cette jeune femme de Meerwala, une localité du Pendjad pakistanais, s'est brisée sur une décision du conseil du village ». D'autres organes de presse reprendront l'information à partir de là. L'erreur et la déformation du sens consistera, s'agissant du Pakistan (pays majoritairement musulman), à glisser de

la « justice tribale » de ce village vers l'Islam en général et à faire de cette histoire l'exemple de la domination barbare exercée par les musulmans sur les femmes. Les sites Internet et les mouvements politiques ouvertement xénophobes et islamophobes ne tarderont pas à faire le lien avec les viols collectifs dans les banlieues françaises, les mêmes causes produisant les mêmes effets.

Les journalistes diront pour leur défense qu'ils ne sont pour rien dans les utilisations racistes de l'information « neutre » qu'ils ont donnée. Or cette défense est contestable. Tout d'abord, dans le contexte intellectuel, social et politique du moment, cette information était-elle réellement « neutre » ? Si le débat public français n'avait pas été aussi sensible à la question des viols collectifs à ce moment là, cette information aurait-elle été jugée digne d'intérêt, c'est-à-dire sélectionnée parmi des centaines d'autres dépêches d'agences de presse relatant des événements internationaux ? Il est probable que non. Ensuite, lorsque l'on tente de déterminer la provenance de l'information initiale, on découvre rapidement qu'il s'agit au départ d'une série de dépêches de l'AFP mais que cet ensemble a été amputé à un double titre. Amputé premièrement de son explication : le viol collectif dont il est question n'a strictement rien à voir avec le phénomène alors dénoncé en France, il s'agit ici du résultat d'une vengeance, officialisée par la justice tribale, en réaction à l'offense (des rapports sexuels illicites) commise par le frère de la jeune fille violée sur une jeune fille d'une autre famille. Et cette vengeance s'inscrit dans la conception de l'honneur et les systèmes de vendetta propres aux sociétés traditionnelles. L'information est amputée ensuite dans ses répercussions au Pakistan. On pourrait en effet croire, à lire la brève du *Monde*, qu'il s'agit d'un événement jugé ordinaire au Pakistan. Or, cette affaire, qui a déclenché un véritable tollé médiatique dans ce pays, s'est conclue par la condamnation à mort de six personnes (18). Autant d'informations déterminantes pour l'interprétation des faits, mais qui n'ont guère été relayées par les médias.

Version dominante et exceptions dans le traitement médiatique

Si nous embrassons à présent du regard l'ensemble du traitement médiatique des affaires de viols collectifs durant les années 2001-2003, les affaires les plus médiatisées sont celles qui illustrent le mieux le paradigme établi dès le départ par le film et confirmées par le livre-témoignage, celles dans lesquelles les agresseurs sont les plus nombreux (la dizaine, voire davantage) et dans lesquelles les victimes sont non seulement violées mais aussi battues et humiliées de diverses manières.

Au cours de la dernière semaine du mois de septembre 2003, la quasi totalité de la presse et des chaînes de télévision couvrent un procès pour viols en réunion au tribunal d'Évry, dans lequel sont accusés des jeunes hommes dont le nombre varie de 10 à 18 selon les médias concernés (certains journalistes confondent manifestement plusieurs procès évoqués dans les dépêches AFP de référence). Le caractère dramatique des faits est amplifié par le suicide du père d'une des victimes. Et l'indignation qui parcourt les articles est confortée par le fait que les faits se déroulaient au vu et su de tout le monde (un policier aurait déclaré à l'AFP qu'il paraîtrait que l'« on voyait les jeunes faire la queue devant

les caves »). Soulignons à ce propos l'importance du lieu supposé de la plupart des viols collectifs – les caves – dans la représentation globale du phénomène. Lieu caché, lieu souterrain, lieu associé à l'obscurité et à la saleté, la cave évoque de surcroît l'enfermement, l'absence de secours, le danger, la violence, l'interdit. C'est le cloaque, un lieu qui fait peur à lui seul et charrie bien des fantasmes (19). Il ajoute à l'horreur dans la représentation médiatique des viols collectifs.

À côté de cette image archi-dominante dans l'ensemble des médias français (et qui sera également reprise parfois à l'étranger (20)), certains articles de presse sont amenés à couvrir des affaires révélant un autre visage du phénomène des viols collectifs et suggérant d'autres interprétations. Le fait est rare mais nous en avons trouvé au moins deux exemples qu'il convient de rapporter et à propos desquels il importe de souligner à nouveau qu'ils n'ont pas lieu en région parisienne, ne mettent pas en scène des « jeunes de cités » et, du coup, ne mobilisent pas les mêmes cadres interprétatifs.

Le premier est un article de *L'Express*, daté du 6 décembre 2001. « On croyait ces histoires de tournantes réservées aux banlieues parisiennes » indique l'encadré de la première page ; c'est « une histoire édifiante à laquelle personne ne veut croire » annonce le sous-titre de l'article. Il s'agit en effet d'un tout autre contexte : les faits se déroulent dans l'agglomération de Perpignan, dans un « village dans la ville », qui compte 8 000 habitants, « assemblage de pavillons individuels, de petits commerces et de résidence "à taille humaine" ». La famille est décrite comme « bien intégrée socialement », les parents comme « des personnes équilibrées ». La jeunesse des protagonistes frappe l'esprit : la victime est une fillette de onze ans, les auteurs des garçons de douze à seize ans. L'autre fait marquant est l'absence de toute solidarité envers la victime. Le partage des sexes éclate ici totalement. Les autres filles du collège décrivent elles-mêmes la victime comme une « pute » qui voulait jouer les grandes et s'habillait de façon indécente pour aguicher les garçons plus âgés. Le proviseur du collège dit aussi : « c'est vrai qu'elle faisait plus que son âge et qu'on lui disait parfois d'aller se rhabiller, mais de là à la traiter d'allumeuse ». Chez tous les adultes, c'est la « consternation ». Ainsi, conclut l'article, c'est « le procès d'une société qui ne reconnaît plus ses enfants » qui va débiter.

Le second exemple est un article du *Nouvel Observateur*, daté de la semaine du 28 février 2002. L'article est intitulé « A Roubaix, la tournante de la misère », et le chapeau annonce : « Pendant plusieurs mois, des adolescents ont abusé de Sarah, 13 ans, et monnayé son calvaire. Enquête sur un monde où tous les repères ont disparu ». L'analyse consiste ici à relier la violence des adolescents, son absence de conceptualisation et de reconnaissance de la part des protagonistes, la misère économique, sanitaire et psychologique de leur cadre de vie, les carences d'éducation et de socialisation parentales ainsi que les contradictions entre ces conditions de vie d'une part, la société de consommation et de désir d'autre part. Les interviewés ne sont plus des policiers et des magistrats mais des éducateurs et des médecins. C'est, à notre connaissance, le seul article de presse qui insiste réellement sur le contexte économique et sociale et s'émancipe de la moralisation et du manichéisme, remarquant du reste en conclusion que « c'est étrange à dire, mais les bourreaux sont aussi parfois des victimes ».

II. Une réalité socio-historique très éloignée de la représentation médiatique

Dans cette seconde partie, nous rappellerons d'abord l'ancienneté de la problématique des viols collectifs, y compris comme peur collective. Ensuite, nous discuterons de l'évolution du phénomène dans la période contemporaine, à partir des statistiques existantes. Enfin, nous livrerons quelques résultats de notre recherche à partir d'un échantillon d'affaires de viols collectifs jugées dans la région parisienne.

D'une panique morale à l'autre

L'existence de viols collectifs perpétrés par des groupes de jeunes hommes est très ancienne. Elle est attestée par exemple dans les milieux estudiantins de nombreuses villes européennes à la fin du Moyen Âge (GONTHIER, 1992). Mais il serait trop long ici d'en explorer le contexte. Nous nous concentrerons plutôt sur la France et sur la période contemporaine, en particulier le dernier demi-siècle. En effet, dès le début des années 1960, l'on peut y observer à la fois la « découverte » des viols collectifs et leur investigation criminologique.

Parmi de nombreux articles de presse, citons celui-ci : « Le bilan du premier semestre 1966 – une soixantaine de procès – révèle une nouvelle poussée du fléau ». Suit une description sommaire du phénomène : « Un garçon drague, 'lève' une fille. Généralement dans une fête foraine, un club de jeunes. Il offre le déplacement motorisé vers un second lieu de plaisir. Parfois, c'est sa petite amie qu'il immole ainsi à la bande. Dans un square, un bois. Dans une résidence secondaire de banlieue. Le plus souvent, une cave d'un grand ensemble. [...] Les violences qui suivent confondent. Tantôt l'acte se déroule en communauté, tantôt la bande fait passer isolément chaque partenaire près de la victime. Les voyeurs se dissimulent aux alentours. Presque toujours les scènes sont enregistrées au magnétophone. Fréquemment, l'avilissement de la 'bécasse', du 'boudin', termes employés par les jeunes crapules, s'accompagne de véritables tortures » (21).

Cette inquiétude est également partagée à l'époque par la magistrature. Ainsi Paul Crespy, juge au tribunal de la Seine, écrivait-il : « En face de la généralisation rapide, de l'épidémie de viols en réunion dans la région parisienne, nous juges, nous ne comprenons pas. Nous sommes déconcertés, à la recherche des facteurs qui engendrent ce nouveau délit, nous voudrions savoir quel type de population il concerne. Quelle est la mentalité de cette population et la façon de l'approcher ? » (CRESPY, 1965, p.846). Le problème se posait assez massivement puisque, selon ses propres calculs, le tribunal pour enfants de Paris et le tribunal de grande instance de la Seine jugeaient à l'époque environ 70 affaires de viol en réunion par an, impliquant une population de 250 accusés, à quoi il fallait ajouter les viols en réunion jugés en cour d'assises mais que, hélas, il ne chiffrait pas.

Ainsi la question des viols collectifs est-elle tout sauf nouvelle dans l'histoire de la délinquance juvénile et de ses représentations. Dans les années 1960, ces phénomènes font également l'objet de recherches notamment au centre de Vaucresson – un centre de recherches sur la délinquance juvénile lié à l'école

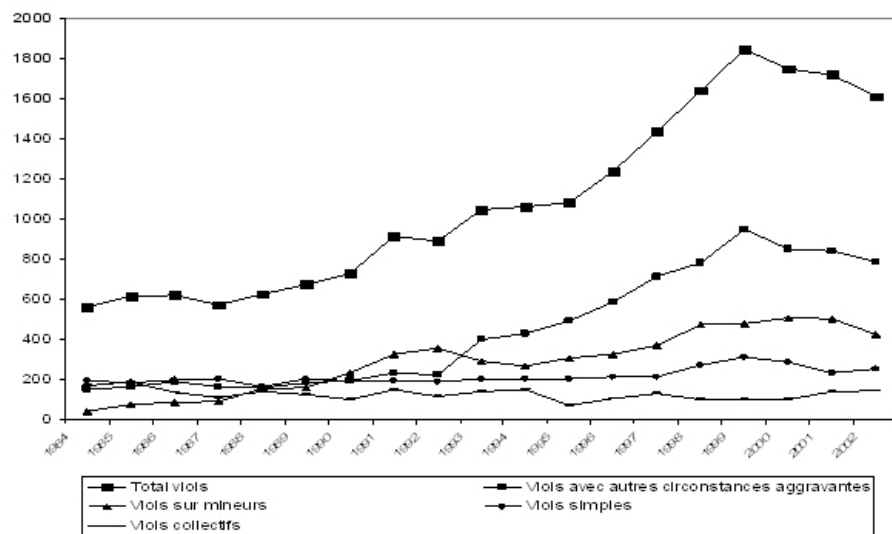
de formation des éducateurs de la justice et que dirigeait Henri Michard. Dans un ouvrage de synthèse, ce dernier résume ce que l'on savait à l'époque. Il insiste d'abord sur le caractère collectif fréquent des pratiques délinquantes juvéniles, « en liaison étroite avec les concentrations urbaines » (MICHARD, 1973, p. 22*sqq*). Il examine ensuite la vie en groupe et le phénomène des bandes, avant de détailler certaines conduites dont le viol en réunion : « depuis une quinzaine d'années, les 'viols' commis en groupe ont attiré l'attention, et le fait que des vocables spéciaux aient été créés pour désigner ce type de conduite est significatif de sa spécificité et de l'importance qu'y attache la conscience collective : le 'barlu' ou le 'montage de galère' à Lyon, le 'rodéo' à Toulouse, le 'complot' à Bordeaux ». Michard tente ensuite de caractériser les faits : « Le scénario est relativement stéréotypé. Il se déroule en deux temps. En un premier temps, il y a recherche et 'accrochage' de la victime, par des procédés divers [...]. En un deuxième temps, la fille est emmenée dans un lieu solitaire ; bois, terrain vague, garage, cave, appartement inoccupé. Elle est contrainte d'avoir des rapports avec chaque garçon devant l'ensemble de la bande ». Michard précise qu'il s'agit généralement de petits groupes, de 3 à 6 garçons, âgés généralement de 18 à 20 ans, avec parfois des plus petits. La plupart sont scolarisés, en apprentissage ou en emploi. Mais ils ont souvent des problèmes familiaux. Enfin, une partie d'entre eux ont déjà un passé judiciaire, mais qui n'est pas un passé d'agresseur sexuel. Certains de ces jeunes ont par ailleurs une petite amie. Autrement dit, il s'agit d'une pratique collective spécifique, sur laquelle on ne saurait plaquer les explications psychopathologiques en vigueur pour les autres agresseurs sexuels. Michard évoquait la dimension initiatique du viol collectif constatant que, pour la plupart de ces jeunes, c'était la première expérience sexuelle. Il concluait même que, « dans cette perspective, le viol en réunion pourrait être considéré comme un processus pathologique permettant de franchir une étape normale de la socialisation ». L'usage de l'alcool et surtout la pression de conformisme du groupe (ne pas se « dégonfler » et « perdre la face » devant les autres) feraient souvent le reste. Une autre recherche menée au Service d'Études Criminologiques et Pénales (ancêtre du CESDIP) aboutira à des résultats comparables (ROBERT, LAMBERT, FAUGERON, 1976).

La question de la mesure statistique

La statistique judiciaire ne distinguant la catégorie de viols en réunion de l'ensemble des viols que depuis 1984, on ne dispose malheureusement pas d'une série homogène depuis les années 1960. De plus, la statistique judiciaire ne précise pas le nombre de personnes condamnées pour des faits délictuels d'agressions sexuelles en réunion ⁽²²⁾. Or l'on sait que la question de la répartition entre faits criminels et faits délictuels (et le rôle de la pratique de correctionnalisation) est particulièrement sensible en matière d'infractions sexuelles (BORDEAUX, HAZO, LORVELLEC, 1990). Enfin, de manière générale, en matière de viol, les années 1970 et 1980 ont été le théâtre de changements importants dans les représentations sociales, dans les pratiques judiciaires et dans le code pénal avec la loi du 23 décembre 1980 (VIGARELLO, 1998). Pour toutes ces raisons, les comparaisons rigoureuses sur le dernier demi-siècle sont impossibles.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles sources statistiques peut-on mobiliser ? Dans le débat public, les chiffres généralement présentés sont les statistiques administratives, commentées le plus souvent sans précautions. En l'espèce, la plupart des journalistes utilisent les statistiques de police et de gendarmerie, dans leur rubrique « Viols commis sur mineurs », indiquant par exemple que 1 044 mineurs ont été mis en cause sous ce chef pour l'année 2000. Or la statistique policière ne précise pas s'il s'agit de viols individuels ou collectifs. Présenter ce chiffre comme une mesure des viols collectifs constitue donc une erreur, d'autant plus importante à signaler que les viols individuels relèvent d'une autre logique que celle des viols collectifs et impliquent souvent l'entourage familial de la victime (23). Par contre, la statistique judiciaire distingue bien les viols en réunion des « viols (simples) sur mineurs de 15 ans », indiquant un écart de 1 à 3 (145 condamnations pour les premiers, contre 427 – dont 9 femmes – pour les seconds, en 2002). Ainsi, une fois n'est pas coutume, *la seule statistique mobilisable sur les viols collectifs est la statistique judiciaire, plus précisément celle qui donne le nombre et la nature des condamnations pour « viols en réunion » (désormais appelés dans cette série « viols commis par plusieurs personnes »).*

Graphique 3 : évolution des condamnations pour les différentes catégories de viols de 1984 à 2002



Source : Ministère de la Justice (série « Les condamnés »)

Quelle lecture faire de ces données ? Précisons qu'au terme de l'article 222-24 du code pénal, il existe 7 circonstances aggravantes de viol et que la statistique judiciaire n'en distingue que 4 sur toute la durée (et 5 depuis 1997 (24)). Dans la catégorie de « viols commis avec circonstances aggravantes » se cache donc un pluriel qui introduit un aléa incontournable. La rupture de la série des viols en réunion visible pour l'année 1995 constitue un indice de cet aléa dans le partage des différentes circonstances aggravantes qui peuvent en effet se cumuler et être réparties de façon variable (au sein des crimes mais aussi

entre crimes et délits) selon la conjoncture et les décisions d'orientation des affaires prises par les parquets (25). Le même raisonnement invite du reste à prendre avec prudence l'augmentation subite enregistrée à partir de 2001. En plein contexte médiatique de panique morale sur les « tournantes », et alors que le volume global des condamnations pour viol est au contraire en recul, il est là aussi possible que cette rupture traduise des transferts entre catégories juridiques et, au bout du compte, statistiques.

Quelles conclusions tendancielle (26) peut-on tirer en définitive de ces données et de ces éléments critiques d'interprétation ? L'idée selon laquelle les viols collectifs constitueraient un phénomène en augmentation continue dans la société française n'est pas vérifiée. Le constat est celui d'une stabilité. Cette dernière est d'autant plus remarquable que, par ailleurs, la société française a opéré une véritable mutation dans son rapport à la violence sexuelle au cours des trente dernières années, encourageant socialement et pénalement la dénonciation de pratiques jadis considérées comme bien moins graves et relatives à des lieux de la vie sociale (la famille, l'institution scolaire, les associations encadrant la jeunesse, l'Église) dans lesquels la justice pénétrait peu. Cette mutation se traduit dans l'envolée de tous les types de condamnations pour crimes sexuels dans la statistique judiciaire à partir des années 1980, à l'exception précisément des viols en réunion. Enfin, le seul indice fourni par les enquêtes de victimation (en l'occurrence l'enquête nationale sur les violences faites aux femmes) dément lui aussi l'idée d'augmentation dans le temps (JASPARD *et al.*, 2003, 220). Dès lors, *le plus raisonnable est de conclure sur l'hypothèse d'un phénomène dont le poids social est globalement stable sur les vingt dernières années.*

Différents processus psychosociaux à l'œuvre

Quels comportements sont jugés de nos jours derrière les catégories juridiques de viol et d'agression sexuelle « commis par plusieurs personnes » ? Notre matériel empirique (la vingtaine de dossiers judiciaires recueillis dans deux juridictions d'un département de la région parisienne, complétée par une revue de presse) ne constitue pas un échantillon représentatif de la France entière (peut-être même pas de toute la région parisienne), ni une population suffisamment importante pour autoriser une quantification. Cependant, il est suffisamment étendu et varié pour mettre en évidence une pluralité de processus psychosociaux. Précisons enfin que si l'un de ces processus joue généralement un rôle dominant dans une histoire, plusieurs d'entre eux sont souvent mêlés.

- **La personnalité du violeur.** Mentionnons d'abord, parce que nous l'avons rencontré (et que cela illustre aussi le problème de la porosité des sous-catégories juridiques et statistiques évoqué au chapitre précédent), le cas des affaires jugées comme viols collectifs mais qui sont en réalité des viols individuels impliquant des complices plus ou moins passifs. Dans ce type d'affaires, la *personnalité* perturbée de l'auteur du viol (son rapport personnel pathologique aux femmes) semble déterminante pour comprendre l'histoire du fait criminel.

- **L'affirmation virile collective et l'initiation sexuelle.** Ce type de

processus correspond *en partie* à la représentation médiatique des « tournantes » au sens où, dans la plupart des affaires correspondantes, les auteurs sont nombreux, jeunes, habitant les quartiers pauvres de la banlieue parisienne, issus de familles nombreuses, sans diplôme ou munis d'un simple CAP, majoritairement « issus de l'immigration », souvent connus de la police et de la justice pour des infractions autres que sexuelles (vols, outrages, stupéfiants). Ces jeunes tentent de s'approprier durablement les services sexuels d'une jeune fille de leur entourage, qui a déjà eu des relations sexuelles avec au moins un des membres du groupe, ce dernier l'ayant ensuite « partagée » avec les autres, la victime se taisant dans un premier temps, par honte, par culpabilité, par peur des représailles, parfois aussi parce que, pas plus que certains auteurs, elle n'a conscience de la gravité de la situation. Dans ce premier type, la *dimension de groupe* est primordiale, le viol collectif remplit *une fonction d'initiation sexuelle et d'affirmation masculine virile* pour les individus qui le composent. Dans le cas des bandes proprement dites, il est aussi *un événement catalyseur pour le groupe* qui peut éprouver à cette occasion sa cohésion voire sa hiérarchie interne. Cela étant, c'est sans doute ce processus qui sous-tend le plus classiquement les viols collectifs du point de vue historique (27) et qui peut se rencontrer dans les milieux sociaux les plus variés dès lors que des groupes de jeunes hommes s'y structurent autour de conduites régies par l'affirmation de leur virilité (28). Dans le département de la région parisienne étudié, la justice le rencontre essentiellement dans les quartiers populaires où les processus de formation des bandes d'adolescents sont très prégnants. Elle n'a toutefois peut-être pas connaissance de comportements plus rares mais comparables dans d'autres milieux sociaux.

• **La domination violente et quotidienne.** Introduisons ce type de processus par un dossier judiciaire à ce point éloigné des représentations sociales que la victime se trouve être un homme et non une femme. Le contexte est celui d'un groupe de marginaux d'âge mûr cohabitant dans un logement social. Tous ont des parcours familiaux, scolaires et sociaux très perturbés, sont en mauvaise santé physique et mentale et sont alcooliques. La victime est l'un d'entre eux, débile léger, devenu progressivement le souffre-douleur d'un petit groupe dominé par un homme violent, épileptique et qualifié par les psychiatres de « psychopathe ». Ce cas d'espèce est inédit, mais le mécanisme général qu'il suggère l'est moins. Il s'agit d'un type de viols survenant dans *des situations de huis clos mettant en scène des victimes (hommes ou femmes) prisonnières dans la vie quotidienne de modes relationnels potentiellement violents, de rapports de domination structurés et de rôles ou de statuts très dévalorisés*. La vie carcérale en fournit d'autres exemples, mettant aux prises des détenus entre eux. Mais elle suggère aussi des situations dans lesquelles une détenue est victime de surveillants qui détiennent et abusent de leur pouvoir légal de contrainte et de représailles à son encontre (29). On peut sans doute aussi ranger dans cette catégorie des affaires comme celles impliquant des policiers ayant réellement pris l'habitude de violer des prostituées d'ordinaire contraintes au silence par peur d'une poursuite pour racolage ou d'une procédure d'expulsion dans le cas des étrangères en situation irrégulière (30).

- **Le rite de passage.** Voici un processus de nouveau très éloigné des représentations sociales. Illustrons-le par un dossier judiciaire révélant une pratique violente de bizutage dans l'internat d'un lycée agricole. Avec la complicité active du surveillant (voire à son incitation), des adolescents y étaient régulièrement victimes de sodomie à l'aide d'un manche à balai, au vu et au su de nombreux élèves qui n'osaient pas intervenir et avaient largement intériorisé la « normalité » de cette pratique. Ce genre de situation amène à distinguer *un type ritualisé de violences sexuelles collectives*, une forme de rite de passage.

- **Le cynisme des prédateurs.** Ce processus caractérise des viols qui n'auront lieu qu'une fois car ils résultent de la rencontre fortuite entre des personnes dont le degré de connaissance est faible voire nul. C'est par exemple cette situation au cours de laquelle une jeune fille pressée de prendre le dernier train du soir accepte imprudemment de monter dans une voiture avec les deux jeunes hommes qui se proposent de lui rendre service en l'accompagnant à la gare. En chemin, ils s'arrêtent dans un lieu soustrait au regard d'autrui et la violent avant de la laisser s'en aller comme si de rien n'était. Dans ce type d'affaires, les auteurs sont généralement *des délinquants d'habitude qui agissent de concert, de sang froid et au besoin avec violence, en profitant d'une opportunité*.

- **La réduction prostitutionnelle.** Il s'agit là aussi de viols commis de façon ponctuelle mais du fait d'une situation particulièrement propice en raison de la personnalité et de l'attitude de la victime, et dans une logique de groupe qui diffère en partie de celle évoquée au type précédent. Il s'agit ici d'individus plus âgés, qui ne forment pas un collectif intégré comparable aux bandes de grands adolescents de certains des types précédents, qui ne recherchent pas une initiation sexuelle, ni une affirmation dans un groupe, mais *utilisent par la contrainte une opportunité de relation sexuelle comparable à leurs yeux au recours occasionnel à la prostitution*. La victime n'est pas ici une inconnue mais au contraire une personne pouvant dans une certaine mesure donner prise au discours auto-déculpabilisant des auteurs la considérant comme une fille « facile » et peu respectable, au regard de son comportement dans la situation et de sa réputation antérieure. D'autres affaires impliquant des policiers sur des prostituées illustrent aussi ce processus ⁽³¹⁾.

- **La punition.** Un dernier processus mérite d'être distingué, très différent des précédents en ce que sa motivation principale est la vengeance. Le viol constitue ici une *punition*, exécutée par des hommes mais pouvant avoir été ordonné par une femme, en représailles d'une faute antérieure imputée à la victime par l'ordonnateur.

Pour conclure

L'étude de la panique morale sur les viols collectifs illustre l'existence d'une peur collective plus large dans la société française contemporaine, la peur des jeunes « issus de l'immigration » habitant les « banlieues », qui conduit sans doute à une xénophobie croissante dans la population française (MUCCHIELLI, 2006). Mais elle contribue aussi à l'analyse du fonctionnement

des médias (LEMIEUX, 1999 ; NEVEU, 2004). L'étude souligne notamment leur attirance ancienne et constante pour les faits divers violents, leur moralisme croissant et la recherche des « scandales », leur conformisme et leur participation centrale à la construction d'une « opinion générale » à un (très court) moment donné, leur dépendance vis-à-vis des sources de l'information dont ils ne sont pas les producteurs, leur caractère influençable par les lobbies et les entreprises de marketing politique les plus divers.

Notas

- ¹. Pour une analyse plus complète, voir Mucchielli, 2005.
- ². Entretien avec F. Genestal (septembre 2001) disponible sur le site Internet : www.commeaucinema.com
- ³. F. Chambon, La Squale, une fiction militante pour alerter l'opinion, *Le Monde*, 29 novembre 2000.
- ⁴. E. Lanez, Viol collectif : la grande peur des cités, *Le Point*, 1^{er} décembre 2000.
- ⁵. *Ibid.*, 104.
- ⁶. *Le Nouvel Observateur*, 25 janvier 2001.
- ⁷. C. Chartier, Cités : l'humiliation des filles, *L'Express*, 21 juin 2001.
- ⁸. B. Barthe, La Squale. Un point de vue féminin sur le monde des cités, *L'Humanité*, 2 décembre 2000.
- ⁹. E. Pelletier, L. Albert, C. Bodet, Ados : la spirale de l'ultraviolence, *L'Express*, 7 décembre 2000.
- ¹⁰. Samira Bellil est décédée en 2004 des suites d'un cancer de l'estomac (*Le Monde*, 9 septembre 2004).
- ¹¹. Interview de S. Bellil (21 mai 2003) disponible sur le site Internet <http://chiennesdegarde.org>
- ¹². Voir par exemple l'entretien avec S. Bellil dans le quotidien communiste *L'Humanité* (22 octobre 2002), pourtant l'un des quotidiens les plus critiques dans le débat sur « la violence » et « l'insécurité ». Le chapeau de l'article écrit : « Honte, culpabilité, humiliation, la jeune femme brisée, à l'âge de vingt-neuf ans, la loi du silence. Après une longue thérapie, elle décrit la violence sexuelle qui s'est banalisée dans les cités dites « sensibles » ».
- ¹³. M. Toumit, *Le Monde*, 8 mars 2003. Une analyse plus complète de l'impact politique de ce mouvement dans Benabdessadok (2004, 64-66).
- ¹⁴. Notre investigation est centrée sur la presse, quotidienne ou hebdomadaire. Compte tenu de l'importance croissante d'Internet, nous avons inclus aussi de nombreux supports électroniques.
- ¹⁵. L'usage du titre général illustre bien en soi une dérive sensationnaliste et ses effets. Ainsi, à l'intérieur de la page du *Monde*, l'on trouve plusieurs articles du même auteur (F. Chambon) dont l'un est consacré à un procès en cours à Besançon dans un contexte qui n'a pas grand-chose à voir avec les quartiers « sensibles » de la région parisienne et qui conclut à la nécessité de poser le problème dans un tout autre cadre interprétatif.
- ¹⁶. Au recensement de 1990, 19,4 % de la population française métropolitaine résidait dans la région Île-de-France, mais la proportion était double (38,5 %) parmi les étrangers (Iaurif-Insee, 1991-1992, vol. 2, 70). Au recensement de 1999, tandis que le poids des franciliens dans l'ensemble de la population française métropolitaine a baissé (18,7 %), la part des étrangers résidant dans cette région a encore augmenté pour atteindre 40 %.
- ¹⁷. L. Le Vaillant, « Tourner la page », *Libération*, 7 octobre 2002.
- ¹⁸. Voir les dépêches AFP des 3, 5, 6 et 7 juillet, du 31 août et des 3 et 5 septembre 2002.
- ¹⁹. Pour les jeunes concernés, les caves sont naturellement tout autre chose : un lieu

de sociabilité masculine électif où l'on se retrouve avant tout pour fumer, discuter, écouter de la musique et regarder la télévision, protégé des regards de l'espace public et des familles (Vaissière, 2002, 40-42).

²⁰ Ainsi, le célèbre magazine anglais *Time* publie le 2 décembre 2002 un article intitulé « Sisters in Hell » qui constitue un condensé du débat médiatique français. Son point de départ est le livre de S. Bellil, situé dans un contexte catastrophiste (« depuis 1999, les viols dans les banlieues ont augmenté de 15 à 20 % chaque année »), illustré par l'affaire la plus médiatique (l'affaire d'Argenteuil), expliqué par le fait que les jeunes issus de l'immigration ne supporteraient pas l'émancipation des jeunes filles et appuyé par des citations de Malek Boutih (*SOS racisme*) et de Fadela Amara (*Ni putes ni soumises*). Le constat n'est pas très différent à la lecture du *New York Times* du 23 octobre 2003 où l'on explique également que « le phénomène des viols collectifs en France est devenu banal » et qu'il concerne les immigrés musulmans.

²¹ P. Accoce, Le syndrome du « barlu », *L'Express*, 12 septembre 1966.

²² La statistique judiciaire indique le nombre de personnes condamnées pour des délits d'agressions sexuelles avec circonstances aggravantes, mais le fait d'agir en réunion n'est qu'une circonstance aggravante parmi d'autres, hélas non isolée.

²³ N'oublions pas que ce millier de mineurs poursuivis par la police ne représente que 30 % de l'ensemble des personnes de sexe masculin mises en cause pour viols sur mineurs. 70 % sont des majeurs.

²⁴ Il s'agit de la circonstance aggravante de viol « commis par un ascendant légitime, naturel ou adoptif, ou par toute autre personne ayant autorité sur la victime », manifestation introduite pour évaluer la part des incestes.

²⁵ Ainsi, en 1995 (soit l'année suivant l'entrée en vigueur du nouveau code pénal), la statistique judiciaire indique 74 condamnations pour viols en réunion contre 153 l'année précédente, puis se rapprochera de son niveau antérieur dans les années suivantes. Et, en cette même année 1995, la statistique enregistre une hausse brutale des délits d'agressions sexuelles avec circonstances aggravantes.

²⁶ S'agissant d'un très petit nombre de cas, on n'accordera pas d'importance aux variations annuelles du phénomène. Il suffit en effet d'une ou deux affaires locales aboutissant à la condamnation d'une dizaine de personnes pour faire varier fortement le chiffre national d'une année sur l'autre.

²⁷ Cf. le travail toujours valide de Robert, Lascoumes (1973) et la thèse d'Esterle-Hedibel (1997).

²⁸ C'est le cas aux États-Unis avec les viols collectifs commis dans le cadre des soirées organisées par les « fraternités étudiantes » sur certains campus (Sanday, 1990). En France, la presse fait parfois écho à des affaires impliquant aussi de jeunes militaires, récemment même de jeunes pompiers (voir par ex. *Le Monde* et *Libération* du 28 juillet 2004).

²⁹ Voir par ex. *Libération*, 17 et 18 février 2003.

³⁰ . Voir par ex. *Le Monde* et *Libération* du 13 décembre 2003.

³¹ Voir par exemple S. Naour, *Libération*, 15 janvier 2001.

Bibliographie

BELLIL, S. *Dans l'enfer des tournantes*, Paris, Denoël. 2002.

BENABDESSADOK C. « Ni putes ni soumises » : de la marche à l'université d'automne, *Hommes et Migrations*, 1248, 2004, p. 64-66.

BORDEAUX M., HAZO B., LORVELLEC S. *Qualifié viol*, Paris/Genève, Médiens Klincksieck, Médecine et Hygiène, 1990.

CRESPY, P. L'aspect sociologique du viol commis en réunion, *Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé*, 846, 1965.

ESTERLE-HEDIBEL, M. *La bande, le risque et l'accident*, Paris, L'Harmattan, 1997.

GONTHIER, N. *Cris de haine et rites d'unité. La violence dans les villes, XIII^e-XVI^e siècles*. Bruxelles : Brépols, 1992.

GOODE, E., BEN-YEHUDA, N. *Moral Panics. The Social Construction of Deviance*. Cambridge & Oxford : Blackwell, 1994.

JASPARD, M. *et al. Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*. Paris : La Documentation Française, 2003.

LEMIEUX, C. *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*. Paris : Métailié, 1999.

MICHARD, H. *La délinquance des jeunes en France*. Paris : La Documentation française, 1973.

MUCCHIELLI, L. *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*. Paris : La Découverte, 2^{ème} éd, 2002.

MUCCHIELLI, L. *Le « scandale des tournantes ». Dérives médiatiques et contre-enquête sociologique*. Paris : La Découverte, 2005.

MUCCHIELLI, L. « La violence des jeunes » : peur collective et paniques morales au tournant du XX^e et du XXI^e siècles. In : LEVY R., MUCCHIELLI L., ZAUBERMAN R., dir., *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements. Mélanges pour et avec Philippe Robert*. Paris : L'Harmattan, 2006, p. 195-223.

NEVEU E., 2004, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte.

ROBERT, Ph., LAMBERT, T., FAUGERON, C. *Image du viol collectif et reconstruction d'objet*. Paris-Genève : Masson-Médecine & Hygiène, 1976.

ROBERT, Ph., LASCOUMES, P. *Les bandes de jeunes. Une théorie de la ségrégation*. Paris : Éditions Ouvrières, 1973.

SANDAY, P. *Fraternity Gang Rape : Sex, Brotherhood and Privilege on Campus*. New York: New York University Press, 1990.

VAISSIERE, C. Les sociabilités adolescentes dans les quartiers difficiles, *VEI Enjeux*, 128, 2002, p. 40-42.

VIGARELLO, G. *Histoire du viol. XVI^e-XX^e siècles*. Paris : Seuil, 1998.